

Collision avec des arbres en vol de pente, en instruction

Aéronef	Planeur Alexander Schleicher ASK13 immatriculé D-0537
Date et heure	26 août 2013 vers 16 h 45 ⁽¹⁾
Exploitant	Club
Lieu	Seyne (04), altitude 1 400 m
Nature du vol	Aviation générale
Personnes à bord	Instructeur et élève
Conséquences et dommages	Planeur fortement endommagé

⁽¹⁾Sauf précision contraire, les heures figurant dans ce rapport sont exprimées en heure locale.

1 - DÉROULEMENT DU VOL

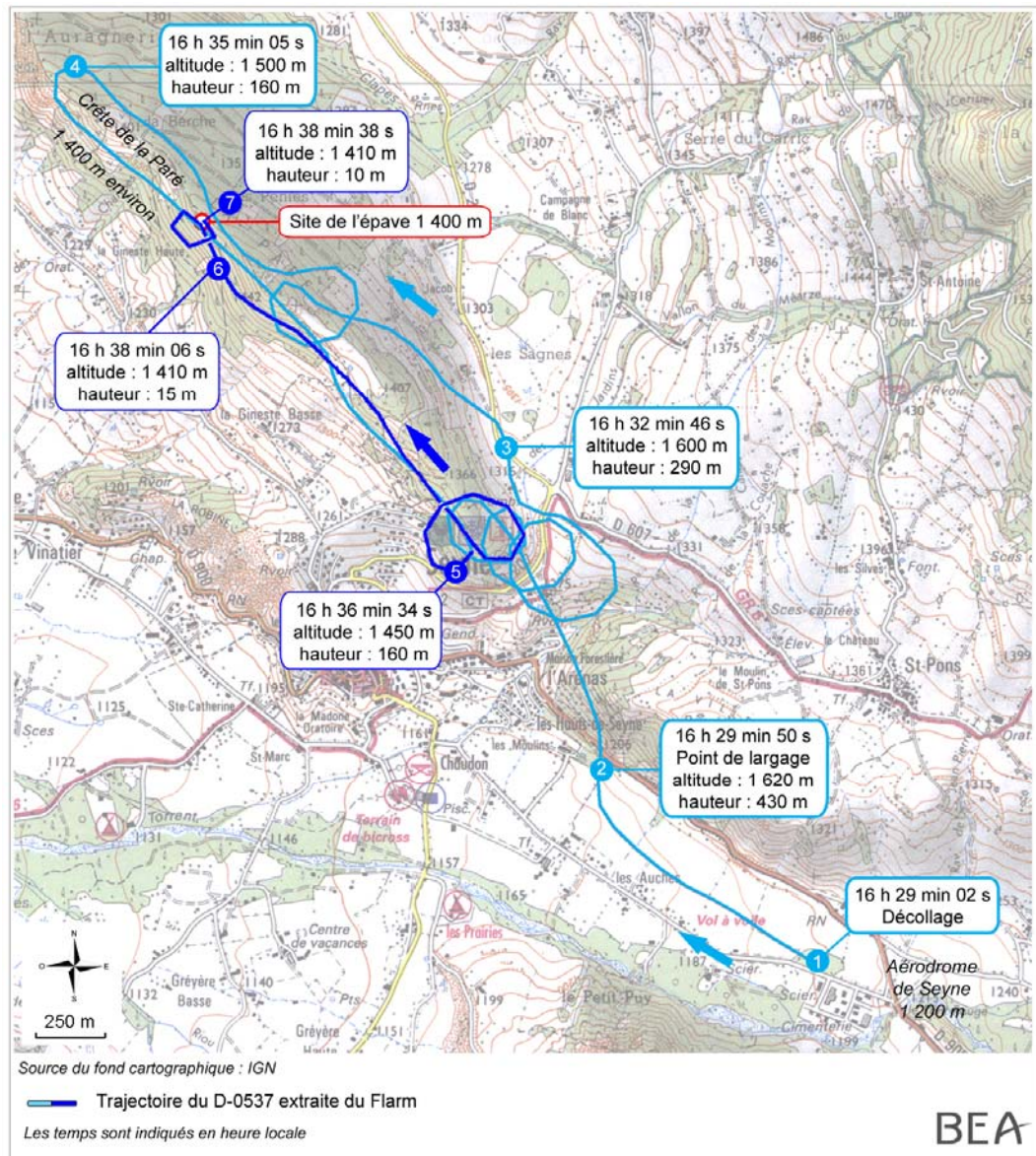
L'instructeur, en place arrière, décolle au treuil vers 16 h 30 de l'aérodrome privé de Seyne⁽²⁾ en compagnie de l'élève. Il largue le câble à une altitude d'environ 1 600 m (voir trajectoire page 2, point ②).

Il effectue plusieurs spirales à proximité du village de Seyne mais ne parvient pas à gagner de l'altitude. Il se dirige alors vers la crête de la Paré pour y effectuer du vol de pente (point ③ de la trajectoire). Il survole la crête vers le nord-ouest et perd environ 100 m (point ④ de la trajectoire). Après un demi-tour, il longe la crête vers le sud-ouest et perd environ 50 m. Il effectue à nouveau plusieurs spirales à proximité du village de Seyne et parvient à stabiliser l'altitude vers 1 450 m (point ⑤ de la trajectoire).

Il repart vers la crête de la Paré, longe la face sud-ouest du relief et décide d'y effectuer un « huit »⁽³⁾. Lors du virage à gauche, il ressent un rabattant. Le planeur chute brutalement et s'incline fortement à gauche. L'instructeur effectue une action à piquer afin d'éviter le départ du planeur en autorotation et poursuit le virage à gauche pour tenter de dégager vers la vallée. L'aile gauche touche la cime des arbres. Le planeur fait un demi-tour par la gauche et s'immobilise 25 m plus loin dans les arbres.

⁽²⁾Altitude 1 200 m.

⁽³⁾Virages alternés face au vent, en forme de huit.



2 - RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

2.1 Expérience et témoignage de l'instructeur

L'instructeur totalisait 1 227 heures de vol en planeur, dont 115 heures dans les trois mois précédents. Il avait un contrat saisonnier avec l'Association Vélivole de Seyne-les-Alpes en tant qu'instructeur. Il était également titulaire d'une licence de pilote privé avion et totalisait environ 4 300 heures de vol en avion.

Il indique que le vent était de direction variable. Il avait effectué cinq vols plus tôt dans la journée et avait remarqué que les ascendances thermiques n'étaient pas bonnes et que les conditions pour le vol de pente sur la face sud-ouest de la crête de la Paré étaient correctes. Il précise que la pente était faible à l'endroit de l'accident, ce qui ne lui a pas permis de dégager facilement vers la vallée.

L'élève effectuait son deuxième vol et ne prenait les commandes que dans les phases de vol rectiligne.

2.2 Renseignements météorologiques

Les conditions météorologiques estimées sur le site de l'accident étaient les suivantes :

- vent du 070° pour 7 kt ;
- vent vers 1 700 m du 360° pour 2 kt ;
- vent vers 2 200 m du 270° pour 8 kt ;
- visibilité supérieure à 10 km ;
- ciel nuageux par cumulus dont la base se situait vers 3 000 m ;
- température 18 °C.

2.3 Le vol de pente

Le manuel du pilote de vol à voile rappelle que le vol de pente n'est exploitable qu'avec des vents supérieurs à 12 ou 15 kt. Plus il soufflera fort et plus l'ascendance sera puissante, tout au moins près du relief, car elle s'amortit rapidement avec la hauteur.

3 - ENSEIGNEMENTS ET CONCLUSION

Conforté par les vols qu'il avait effectués plus tôt dans la journée, l'instructeur a décidé d'entreprendre et de poursuivre le vol alors que les conditions aérologiques n'étaient pas favorables.

Lors d'une évolution réalisée à l'altitude de la crête et probablement à faible vitesse, l'instructeur a perdu le contrôle du planeur. Se retrouvant trop proche du relief dans sa manœuvre de récupération, il n'a pas été en mesure d'éviter la collision avec un arbre.